



276 P NP DM1

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023



MÉMOIRE

présenté par la

Municipalité Notre-Dame-Auxiliatrice

de

BUCKLAND

Dossier : Parc Éolien du Massif du Sud

1^{er} novembre 2010

1.1

Mémoire de la municipalité de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland présenté au « Bureau d'audiences publiques sur l'environnement »

Dans le cadre de la demande d'autorisation par St-Laurent Énergies (SLE) pour l'implantation du « Parc éolien du Massif du Sud », la municipalité de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland désire soumettre au BAPE ses réflexions et conclusions sur le sujet.

Comme notre municipalité fait partie du territoire couvert par le projet, les élus en ont suivi les développements, en se plaçant en mode écoute de la population. Les membres de notre conseil municipal ont examiné les enjeux et fait en sorte que nos résidents puissent recevoir les informations pertinentes sur ce grand projet. Nous avons mis à la disposition du promoteur notre centre communautaire afin qu'il présente son projet aux Bucklandais et Bucklandaises. Les opposants ont eu aussi l'occasion de présenter leur point de vue. Lors de ces réunions, les citoyens de chez nous ont pu questionner à loisir autant le promoteur que les autres intervenants. Cet exercice a contribué à faire avancer le discours et évoluer les opinions.

Les membres de notre conseil municipal ont eux aussi fait leur devoir de réflexion. Ils ont ensemble et/ou individuellement recherché le maximum d'informations sur le monde de l'éolien et ses impacts possibles sur notre communauté. Notre recherche d'informations a été orientée sur l'ensemble des points suivants : discussion avec des représentants d'organismes impliqués dans notre communauté, examen de divers documents relatifs à ce dossier particulièrement complexe, lecture d'articles et d'opinions publiés dans les grands journaux et les journaux régionaux, visite de parcs éoliens en opération, discussions personnelles avec nos citoyens et citoyennes, consultation sur Internet de la situation de l'éolien dans les autres provinces canadiennes et dans d'autres pays à travers le monde et finalement, en prenant connaissance de l'étude d'impact du projet de « Parc éolien du Massif du Sud » déposé au BAPE par le promoteur SLE.

Également, nous avons observé les réactions des gens de St-Philémon, St-Magloire et St-Luc tout aussi concernés que nous, si non plus, par le projet de « Parc éolien du Massif du Sud ». Nous avons constaté que, lors des élections municipales de novembre 2009, le projet de parc éolien a été un enjeu très important, tout particulièrement à St-Luc et St-Philémon. Dans ces deux cas, la très grande majorité de l'électorat était favorable au développement du parc éolien sur leur territoire respectif et dans le Parc régional du Massif du Sud. D'ailleurs, St-Magloire a récemment procédé à une consultation sur le même sujet avec des résultats similaires.

À Buckland, la population a suivi la présentation du projet attentivement mais n'a pas manifesté d'intérêt dans le but de déclencher un référendum ou toutes autres formes de consultation. De là, nous pouvons conclure que les gens de chez nous donnent majoritairement un appui tranquille au projet éolien soumis. Il faut cependant noter que nos résidents considèrent que toutes les instances vouées à la protection de l'environnement devront agir avec le maximum de rigueur lors des éventuels travaux d'implantation.

Nous sommes également sensibles aux commentaires et inquiétudes qui nous ont été soumis par des personnes. Comme elles, nous voulons que le projet de Parc éolien se fasse en tout respect de l'intégralité du Parc du Massif du Sud. Nous voulons aussi protéger nos rivières, nos montagnes, la faune, la flore et il faut que tout soit fait dans ce sens. Nous souhaitons de plus que si le projet se réalise, il soit exigé du promoteur le maximum de retombées dans l'économie locale et régionale. Il faudra aussi contrôler rigoureusement tous les travaux durant toute la phase de construction. Il sera tout aussi impératif d'établir un modèle de démantèlement sécuritaire au moment de la fin de vie utile du parc éolien. Il est nécessaire d'obtenir avant le début des travaux toutes les garanties nécessaires à cet effet.

La présence de gigantesques tours dans nos montagnes risque de torturer notre panorama, aux dires de certains. Ils croient que les images simulées rendues publiques par SLE ne correspondent pas à la réalité. Toutefois leur emplacement respecte le schéma d'aménagement et les plans d'urbanisme de notre territoire en ce qui concerne l'installation d'éoliennes afin de bien les intégrer au paysage. Rares sont ceux qui craignent que le bruit ait des incidences, si nous tenons compte de leurs distances par rapport aux zones habitées.


Après discussion dans le cadre d'une réunion spéciale de son conseil, la municipalité de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland se déclare favorable à l'implantation par le promoteur SLE du « Parc éolien du Massif du Sud » en respectant toutes les règles environnementales en vigueur. Nous croyons qu'il est tout à fait possible de respecter l'environnement et les citoyens dans un projet de cette nature.

Voici donc les principaux éléments qui militent dans le sens de notre appui :

- L'énergie éolienne bénéficie d'une excellente réputation car elle est propre et renouvelable;
- L'information a été présentée à la population autant par les tenants et les opposants du projet « Parc éolien du Massif du Sud »;
- Cet investissement est majeur pour notre région en partie dévitalisée;

- La population de Buckland est très majoritairement prête à accueillir ce projet;
- Les retombées économiques à Buckland et dans la région immédiate;
- Les redevances pour toutes les municipalités impliquées;
- La possibilité de développer l'aspect touristique de l'éolien dans notre région;
- L'ouverture du promoteur à minimiser les différents impacts sur l'environnement;
- La confiance dans les mécanismes actuels et futurs de protection de l'environnement;
- L'étude d'impact qui est supportée par des spécialistes reconnus;
- Notre vent est considéré comme une richesse naturelle à exploiter.

Buckland, le 1^{er} novembre 2010.


Juliette Laflamme, mairesse

Ci-joint : Résolution 03/11/2010

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME AUXILIATRICE DE BUCKLAND
A la séance extraordinaire du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland
Du 3 novembre 2010 et à laquelle étaient présents

Du 3 novembre 2010

La mairesse, Mme Juliette Laflamme

et les conseillers suivants :

*MM. Daniel Talbot, Roland Turgeon,
Jean-Yves Turmel, Raoul Vallières*

Absence motivée: M. Steve Leblond

Mme Jocelyne Nadeau, directrice générale agit comme secrétaire lors de cette session.

Résolution no 216-2010

Acceptation du mémoire concernant les éoliennes présenté au BAPÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Daniel Talbot

D'accepter le mémoire concernant les éoliennes qui sera présenté au BAPÉ.

Adopté unanimement.

*EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ CE 04 novembre 2010.*

Signé: *Jocelyne Nadeau*
Directrice générale, Secrétaire trésorière, greffière